



## Capital Décès/PTIA UNMOS

### Demande d'Adhésion

#### ADHESION AU CONTRAT

##### Informations concernant l'adhérent au contrat « Capital Décès/PTIA UNMOS »

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

##### Désignation des bénéficiaires en cas de décès

Mon conjoint, concubin, PACSE, à défaut par parts égales, mes enfants nés ou à naître vivants ou représentés, à défaut mes ascendants par parts égales, à défaut mes autres héritiers par parts égales entre eux.

Autres bénéficiaires. Préciser l'identité complète et la qualité : \_\_\_\_\_

##### Montant du capital garanti (doublement accident + triplement accident de la circulation)

3 820 €  7 640 €  10 000 €  20 000 €  30 000 €  50 000 €  75 000 €

##### Cotisation Annuelle

Age à l'adhésion \_\_\_\_\_ ans Montant \_\_\_\_\_ €

##### Périodicité du paiement de la cotisation

Trimestrielle  Semestrielle  Annuelle  Mensuelle

Avec règlement par chèque ou prélèvement au choix. Avec prélèvement obligatoire si paiement mensuel.

*En cas de règlement par chèque, un acompte à l'ordre de l'UNMI représentant au minimum un trimestre de cotisation est exigé quelle que soit la périodicité choisie. En cas de prélèvement aucun acompte n'est demandé.*

##### Prise d'effet de l'adhésion

L'adhésion prend effet à la date du 01 / / 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la signature de la présente demande.

#### DECLARATION

Je soussigné(e) déclare adhérer au Règlement Mutualiste de ma Mutuelle. Je certifie l'exactitude des informations recueillies dans le cadre de cette demande d'adhésion.

Je dispose de 30 jours de réflexion après la date de prise d'effet de la présente adhésion pour exercer mon droit à renonciation. Il me suffit d'adresser dans ce délai au siège de l'UNMI une lettre recommandée avec avis de réception, avec la mention « Je désire renoncer à mon adhésion au Règlement Mutualiste Capital Décès/PTIA UNMOS. »

Je reconnais également avoir reçu et pris connaissance du Règlement Mutualiste valant notice d'information. Les statuts de l'UNMI, organisme assureur du présent contrat sont disponibles sur demande.

#### AVERTISSEMENT

(Recommandation 2011-R-04 publiée au Registre officiel de l'ACPR sur la commercialisation des contrats d'assurance vie liés au financement en prévision d'obsèques)

- Le capital décès du Règlement Mutualiste « Capital Décès/PTIA UNMOS » peut être utilisé à la convenance du ou des bénéficiaires et donc à des fins étrangères au financement des obsèques ;
- En fonction du montant souscrit, ce capital est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais d'obsèques.

J'ai noté que la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée m'autorise à demander communication, rectification ou opposition de toute information me concernant.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature de l'adhérent précédée de la mention « lu et approuvé »